



Obtenez un **titre professionnel de niveau V** dans les **services à la personne**, porté par les **Branches professionnelles des salariés du particulier employeur et des assistants maternels**, en faisant valider vos expériences

► L'acquisition d'un titre professionnel de niveau V (équivalent BEP/CAP) dans les services à la personne est un élément important pour votre qualification professionnelle.

Votre conseiller Pôle emploi définit avec vous votre projet professionnel pour faciliter votre retour à l'emploi et vous apporte les informations nécessaires pour accéder à ces titres professionnels de niveau V.

► Les titres professionnels de niveau V dans les services à la personne sont composés de trois grandes activités-types : organisation de l'espace professionnel, développement de son activité multi-employeur, accueil et prise en charge des personnes.

Plusieurs contenus sont communs aux différents titres, facilitant les passerelles entre les métiers.

► Vous mettez en avant vos expériences professionnelles, bénévoles et/ ou associatives en lien avec le titre professionnel de niveau V choisi.

► Les 3 titres professionnels de niveau V sont accessibles par la VAE :

- Assistant de vie dépendance
- Assistant maternel/garde d'enfants
- Employé familial

Ces titres sont reconnus par les Branches professionnelles des salariés du particulier employeur et des assistants maternels. Ils sont adaptés aux spécificités de l'emploi direct.



Votre VAE en 5 étapes

1. Demande de renseignements auprès de l'Institut FEPEM de l'emploi familial (IFEFF).
Envoi au candidat d'un dossier de recevabilité.
2. Compléter le dossier de recevabilité en faisant apparaître les éléments suivants :
 - la certification choisie par rapport au parcours professionnel ;
 - la preuve d'un exercice professionnel au domicile du particulier employeur (ou à son domicile pour les assistants maternels) et dans le métier choisi pendant 3 ans et 3000 heures au cours des 5 dernières années.
 Pour monter ce dossier, il est conseillé d'être accompagné par un organisme de formation agréé.
3. Vérification par la commission de recevabilité des critères requis. En cas de réponse favorable, proposition au candidat d'un accompagnement à la certification par la VAE.
4. Suivi du module d'accompagnement à la certification par la VAE (fortement recommandé) :
 - Identification et description des domaines de compétences
 - Acquisition d'une méthodologie pour la rédaction du dossier
 - Préparation de l'entretien avec le jury
 Durée de 24 heures étalées sur environ 7 semaines (cinq ateliers en groupe et suivi individualisé).
5. Soutenance du dossier devant un jury de certification pendant une trentaine de minutes.
A l'issue de la soutenance, deux possibilités :
 - Validation totale : obtention de la certification
 - Validation partielle : établissement d'un plan de formation pour obtenir la certification dans son intégralité (délai de 5 ans pour acquérir et faire valider les compétences manquantes). A noter que l'année suivant la demande de VAE, 80 heures de formation entièrement financées sont mises à disposition du candidat.

Le coût et le financement

La démarche de VAE est entièrement financée.

Salarié d'un particulier employeur
Possibilité d'utiliser :

- le plan de formation (démarche portée par mon employeur) ;
- le droit individuel à la formation (DIF).

Pendant la durée du module « Accompagnement à la VAE » (24 heures), le salarié est rémunéré.

Demandeur d'emploi

Frais relatifs aux prestations d'accompagnement :
Les prestations proposées peuvent faire l'objet d'une facturation. Pour les demandeurs d'emploi, ces frais peuvent être pris en charges par Pôle emploi et / ou le conseil régional, rapprochez-vous de votre conseiller pour en savoir plus.

Quelques chiffres concernant les titres professionnels de niveau V dans les services à la personne

Dans la mesure où les trois titres professionnels ont été inscrits au répertoire national des certifications professionnelles en juillet 2009, les chiffres concernant le nombre de diplômés ne sont pas significatifs en 2009.

Pour en savoir plus :

Institut FEPEM de l'emploi familial :
60, rue Saint Blaise – BP 136 – 61004 Alençon cedex
Mail : vae@institut-fepem.fr
Retrouver toutes les informations sur :
www.emploisdela famille-formation.fr
Un numéro vert 0 800 820 920 (appel gratuit depuis un poste fixe).